

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Votre sécurité, notre priorité*

Délibération n° : 456

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 191200

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Convention de partenariat à intervenir avec la Fondation d'entreprise CNP Assurances pour l'acquisition de défibrillateurs cardiaques externes (DAE) – Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Sammy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Votre sécurité, notre priorité*

Délibération n° : 456

Commission : Santé - Solidarité - Politique de la ville - Insertion

Dossier : 191200

Direction en charge : Social, santé publique et lutte contre les discriminations

Objet : Convention de partenariat à intervenir avec la Fondation d'entreprise CNP Assurances pour l'acquisition de défibrillateurs cardiaques externes (DAE) – Approbation.

□ Rappel et Références :

La Loi n° 2018-527 du 28 juin 2018 rend obligatoire l’installation de défibrillateurs cardiaques externes (DAE) au sein des Établissements Recevant du Public (ERP).

Par ailleurs, le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 (JO du 21/12/2018) précise les types ainsi que les catégories d’établissements recevant du public, qui sont tenus de se munir d’un défibrillateur automatisé externe.

Cette obligation s'impose à tous les ERP relevant des catégories 1 à 4, c'est à dire ayant une capacité d'accueil supérieure à 300 personnes. L'obligation est sélective pour les ERP de 5ème catégorie.

Le décret prévoit également une mise en œuvre échelonnée de la mesure. Les ERP de catégories 1 à 3 devront s'être dotés d'un DAE avant le 01/01/2020. La date limite sera le 01/01/2021 pour les ERP de catégorie 4 et le 01/01/2022 pour ceux de catégorie 5 concernés par l'obligation.

Actuellement, la Ville de Saint-Étienne a déjà procédé à l'acquisition de 58 défibrillateurs qui avaient été implantés selon les recommandations du Conseil Français de Réanimation Cardio-pulmonaire, en privilégiant les lieux présentant un risque élevé d'accident cardiaque (structures sportives) et les points de passage fréquentés par une population importante.

□ Motivation et Opportunité :

Afin de répondre à ses nouvelles obligations, la Ville de Saint-Étienne doit acquérir 191 défibrillateurs d'ici 2021 qui équiperont ses équipements publics, dont 78 d'ici le 31/12/2019 pour équiper ses établissements des catégories 1 à 4.

Pour cette nouvelle phase d'acquisition, la Ville de Saint Etienne a répondu à un appel à projet lancé par la Fondation d'entreprise CNP Assurances, dédié aux collectivités territoriales qui s’engagent pour implanter des défibrillateurs cardiaques et former la population à leur utilisation.

□ Contenu :

Le conseil d’administration de la Fondation d'entreprise CNP Assurances, lors de sa délibération du 11 juillet 2019, a, par ailleurs, décidé de retenir ce projet et de lui attribuer un soutien financier d’un montant global de 20 720,00 € La base subventionnable retenue est de 53 760,00 € correspondant à l'acquisition de 56 défibrillateurs.

A cet effet, il convient de formaliser et de préciser les principes et conditions de réalisation de ce partenariat via une convention.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Étienne.

□ Point Financier :

- Coût total investissement TTC : Recettes : 20 720,00 € dont TVA :
- Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						recettes : 20 720,00 €
Fonctionnement						

dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la conclusion de la convention de partenariat à intervenir entre la Fondation d'entreprise CNP Assurances et la Ville de Saint-Étienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	BP 2020 - Chapitre 13 - Article 1318 - Opération 2008 P 6302
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Cyril MEKDJIAN